

La vie des associations

Comité des fêtes : théâtre !

Le **Samedi 03 mars 2018** à 20h30, Salle Jean Moulin, La troupe Théâtrale la Canrobade présente : « **Tapis russe** ». Pièce de J.P. Schoemaeker.



Entrée : 8 €. Réservations au : 05 55 85 98 28.

Comité des fêtes : nouvelles activités !

Le comité des fêtes de Jugeals-Nazareth a le projet d'organiser de nouvelles activités telles que la belote, les jeux de société, les cours de cuisine ou l'apprentissage de l'anglais. Si l'une de ces activités vous intéresse, renseignements au 05 55 85 98 28 ou 05 55 87 43 92 10.

Société de chasse



La Société de Chasse de Jugeals-Nazareth organise son traditionnel **repas de chasse** le samedi 17 mars 2018 à la salle polyvalente à 20h30. Au menu : Kir / Soupe / Salade de gésiers / Civet de sanglier / Mique / Trou Normand / Gigot de chevreuil romarin / gratin de légumes / Fromage / Dessert / Café et vin compris.
Tarif : 25€. Enfants : 12€ jusqu'à 12 ans. Réservation **avant le 9 mars 2018**. Karine Gouygoux au 06 09 06 62 13 ou Dominique Serre au 06 13 59 11 13.

Club Arc-En-Ciel

Le club Arc-en-Ciel organise son prochain **thé dansant** à la Salle des Fêtes de NESPOULS le dimanche 4 février à partir de 14h30, animé par Valérie COMBAUD et nous fêterons la Saint Valentin avec une semaine d'avance !!!

Arc-en-Ciel accueille toute personne désirant passer un bon moment de convivialité autour de la musique. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la secrétaire, Martine BAUDOIN, au 05.55.85.95.27.



Réunion de prévention santé

Venez acquérir de nouveaux réflexes favorables à un bien être durable pour préserver votre capital santé ! Réunion gratuite et ouverte à tous le mardi 20 février à 14h à la salle polyvalente de Noailles. Renseignement : 05 55 49 85 57.

www.jugeals-nazareth.fr

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Mairie

Téléphone : 05 55 85 90 53
Fax : 05 55 85 58 75
Mail : mairie.jugealsnazareth@wanadoo.fr
Site : www.jugeals-nazareth.fr
Monsieur le Maire : 06 45 12 48 74

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30
Mardi : 8h à 12h
Mercredi : 8h à 12h et 13h30 à 17h
Jeudi : 8h à 12h
Vendredi : 8h à 12h et 13h30 à 17h
Permanence d'un élu le samedi de 9h30 à 11h30 (sauf été).
Cantine : 05 55 85 97 96
Garderie : 05 55 85 92 60
Centre de loisirs : 06 76 15 76 59

INFORMATIONS UTILES

Cabinet médical :

Docteur BOUSSEYROUX-LAMAGAT
Tel. 05 55 85 95 76

Médecin de garde : 15

Infirmières :

Catherine CLAUZEL-RUBELLIN

Tel. 05 55 85 86 56

Mob. 06 80 02 04 00

Carole NEGRET

& Stéphanie MARQUES

06 48 31 09 54 / 06 83 29 95 27

Assistantes maternelles :

Sandra RENAULT La Borie Basse

Tel. 06 83 03 17 26

Jocelyne DUHIN La Brande

Tel. 09 67 39 07 39 ou 06 22 53 15 31

Brigitte TILLET La Brande

Tel. 05 55 85 56 70 ou 06 08 35 76 98

Maryse IRIGOYEN Montplaisir

Tel. 06 17 17 64 55 ou 05 55 87 22 52

Assistante sociale

Nathalie Collet au 0519078131

Famille d'accueil personnes âgées :

Lysiana JEGAT (05 87 43 92 90)

SAMU : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17 ou 05 55 86 08 12

SAUR : 05 53 54 60 38

ERDF DEPANNAGE ELECTRICITE :

0 972 675 019

Trésorerie de Malemort et Beynat :

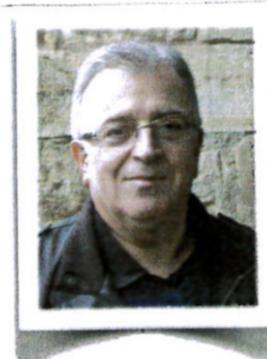
Tel : 05 55 92 06 00

Fax : 05 55 17 91 84

ACCUEIL DE LA PAROISSE

Presbytère Saint-Martin (05 55 24 10 82)

Presbytère Saint Cernin (05 55 24 07 70)



Le Bulletin

Février 2018



LE MOT DU MAIRE

EXTRAIT DU COURRIER ADRESSE AU PRESIDENT COSTE SUR LE CONTOURENEMENT DE NOAILLES

Lors la séance du conseil municipal de Jugeals-Nazareth du 1^{er} Décembre 2017, nous avons voté une délibération à l'unanimité concernant la forme de la 2^e phase de consultation, afin que celle-ci ne se déroule pas en période de fête de fin d'année. Par votre courrier du 19 décembre 2017 vous avez pris en compte notre demande, je vous en remercie. Dans votre courrier du 25 octobre 2017 m'informant de la 2^e phase de concertation, vous évoquiez quatre points que vous preniez en compte pour la poursuite des études, je me permets de les citer :

- Prendre en compte le cadre de vie des riverains, et veiller à la mise en place de toutes les mesures correctrices permettant de réduire les nuisances générées.

-Respect de l'environnement, des paysages et du patrimoine.

-Maintien de la viabilité des exploitations agricoles.

-Réaliser un ouvrage permettant d'assurer des conditions de circulation et de sécurité optimales entre le carrefour de Montplaisir et l'A20.

Je partage l'essentiel de ces points. Malheureusement, ils ne sont pas tenables dans la quasi-totalité des variantes conservées dans le fuseau retenu sur ce tronçon de route, mais aussi et surtout dans sa continuité et cela aussi bien sur la RD 38 que sur la RD 8.

S'agissant de la RD 38, en prenant en compte : La rampe de Noailhac, les traversées de Collonges, Meyssac, Beaulieu, etc.. la continuité n'est pas favorable. Ce n'est pas mieux, voire pire, sur la RD 8, la traversée du bourg de Jugeals-Nazareth, qui déjà en l'état du trafic est très dangereuse dans sa ligne droite, notamment au carrefour de la D 73 à proximité de l'arrêt bus. A plusieurs reprises des poids lourds ont endommagé la toiture de la grange et de la maison d'habitation de Mr et Mme Gaucher Elie.

S'agissant de la traversée de Turenne, pour le coup, nous conservons quasiment toutes les problématiques actuelles du bourg de Noailles.

En effet les croisements de poids lourds dans le bourg à hauteur de la rue qui monte au château sont très périlleux, sans compter l'instabilité de la chaussée entre Turenne et Turenne gare.

Au vu des problématiques de continuité vers le Lot, je me permets de vous faire part de ma position et mon avis ; je suis très favorable à un aménagement de la RD 158 existante (aménagement des carrefours, reprofilage de quelques virages, chicanes de ralentissements dans les zones urbanisées etc..).

Ce qui pourrait régler en grande partie l'accidentologie de cet axe, notamment avec de nombreux accidents dont un, mortel dans le virage à hauteur de l'habitation de Mr et Mme Filhol . A ce sujet, je tiens à remercier votre collaborateur Mr Bordas, qui est venu sur place à ma demande à plusieurs reprises et qui a convenu qu'il y avait urgence à faire des travaux.

L'aménagement de la RD 158, des travaux aussi, nécessaires et urgents sur la RD 73, sont à mon sens, prioritaires avant de se lancer dans des projets pharaoniques ne réglant rien sur le fond.

Nous savons tous, que sans le fameux T3 dit voie d'avenir, de Vayrac à Martel, aucune solution sérieuse ne peut répondre au trafic du bassin industriel du nord du lot, notamment pour le trafic poids lourds.

Je sais bien sûr que cela n'est pas dans la compétence de notre département, Mr le Président. Néanmoins, n'y a-t-il pas nécessité de reprendre des discussions avec nos voisins lotois ?

Je reviens plus précisément sur les variantes proposées dans le fuseau retenu. Je peux comprendre que Mme le Maire de Noailles et le conseil départemental souhaitent régler le problème de confort de croisement dans Noailles, (terme « confort » employé au vue des autres problématiques citées dans les autres bourgs) afin de répondre au trafic local.

Dans ce cas je suis favorable, qu'après l'aménagement de la RD 158, la variante A soit retenue.

Celle-ci permettrait, d'une part de se raccorder avec un rond-point à l'entrée de Noailles, à la RD 158 sécurisée et à l'autre extrémité directement à l'échangeur de l'A20.

Les autres variantes, d'une part, hypothèquent des terrains agricoles utiles pour l'élevage qui est le cœur de métier de nos agriculteurs, des zones humides et de captage. D'autre part elles slaloment entre les zones urbanisées. De ce fait, les riverains s'étant organisés afin d'avoir leur lieu de vie à l'opposé de la route, verraient à nouveaux leur cadre de vie fortement dégradé pour ne pas dire invivable.

Malgré toutes ces contraintes et nuisances, toutes ces variantes terminent leurs trajectoires sur trois cents mètres avant le rond-point de Mont plaisir, très étroitement entre les habitations : Maret, Berthoia, Fernandes, Lardière et Delfour.

Permettez-moi, Mr le Président, de m'interroger et je ne suis pas le seul, je sais que bon nombre de mes administrés partagent mon avis ; « tout cela pour ce résultat? ».

Pour terminer ,comme je l'ai déjà dit par téléphone à votre directeur de cabinet, Laurent Darthou, dans le cadre du processus de concertation, mes administrés et moi- même, sommes demandeurs d'une autre réunion publique dès la fin de la consultation. C'est d'ailleurs ce que vous proposiez dans votre courrier du 25 octobre 2017.

Si vous répondez favorablement à notre demande, je serai très honoré de vous recevoir dans notre salle Jean Moulin entièrement rénovée. Le département de la Corrèze, avec d'autres financeurs, a fortement contribué à cette réalisation et je vous remercie à nouveau pour l'efficacité et la réactivité de vos services sur ce dossier. Je suis à votre disposition pour arrêter une date.

Le Maire, Gérard Bagnol